



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 12 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Daniel WAJDA, Maire de Sérézin de la Tour.

Date de la convocation : 04/11/2024

Secrétaire de séance : Mme VINCENT-GEORGES Sylvie

Présents : Mr WAJDA Daniel, Mme VINCENT-GEORGES Sylvie, Mr DOMMARTIN Bertrand, Mme VERDIER Carole, Mme BABE Sandrine, Mme DENIS Bernadette, Mme Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle, Mme NOIR Marie-Claude, Mr GABILLON Ludovic et Mr JANIN Xavier.

Excusés : Mme BOURGEAT Stéphanie (*procuration Mme VINCENT-GEORGES Sylvie*, Mme DIDONE Candy, Mr RIPET Yannick (*procuration Mr WAJDA Daniel*) et M VELON Sébastien.

Absent : néant

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 12

Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès-Verbal du 01 octobre 2024

Dans un souci d'écologie et d'économie pour notre commune, le compte rendu du conseil municipal ne sera plus distribué dans les boîtes aux lettres à partir du 1er janvier 2025.

Vous le retrouverez sur le site internet et le tableau d'affichage de la mairie. Néanmoins, pour les personnes n'ayant pas les moyens techniques d'obtenir le compte rendu, un exemplaire papier pourra vous être distribué sur simple demande au secrétariat de la mairie.

- **Délibération portant sur l'attribution aux associations des subventions pour l'année 2024.**
En l'absence d'éléments suffisants pour toutes les associations cette délibération est reportée au conseil municipal de décembre 2024.
- **Délibération portant sur l'adhésion au service de cartographie en ligne du TE38**
Le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Isère (TE38) a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- Visualiser les réseaux relevant des compétences transférées à TE38 : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- Soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence à TE38 ;
- Disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- Intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre TE38 et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction ;

- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par TE38 ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Monsieur le Maire précise que l'accès est gratuit pour les communes dont la TICFE-C est perçue par le TE38, ainsi la commune n'a pas à verser de contribution au TE38.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'adhésion au service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- Autorise son Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne;
- **Délibération portant sur la protection sociale complémentaire prévoyance fixant le montant de la participation employeur à compter du 01 janvier 2025.**

Sera votée en décembre 2024 après avis du comité social territorial du centre de gestion de l'Isère

COMMISSION SCOLAIRE

La commission s'est réunie pour échanger sur les besoins de l'école afin de faire des devis pour le prochain budget. Nous avons validé les devis pour le remplacement des batteries des velux salle de sieste et de classe de maternelle.

Nous avons rencontré le Sou des écoles pour faire connaissance avec le nouveau bureau et échanger sur les manifestations prévues en 2025.

Nadège Bardin (employée à l'école) sera absente à partir du 15 Novembre et jusqu'aux vacances de Noël. Ses heures seront réparties entre le personnel et un contrat de remplacement qui sera effectué par Madame Eva Pequay pour le périscolaire.

Le conseil d'école s'est déroulé le 5 novembre. Tout s'est bien passé. Nous avons échangé sur le projet des enseignants de faire partir toute l'école en classe verte. Le conseil municipal a validé une aide exceptionnelle de 20 euros par enfant pour ce projet. (En supplément des 50 euros attribués chaque année par enfant).

Nous avons rencontré 3 sociétés pour travailler sur l'aménagement des jeux devant l'école pour les enfants de 2 à 8 ans. La commission prévoit de se rendre dans plusieurs communes pour visualiser l'aménagement qui y ont été réalisés. Nous allons choisir le prestataire pour pouvoir le présenter au conseil municipal de décembre afin de délibérer sur des demandes de subventions. Sans celles-ci, le projet ne pourra pas aboutir.

CCAS :

Le conseil d'administration s'est réuni pour l'organisation du repas qui aura lieu le 1 décembre avec le traiteur Ke c'est bon de Nivolas.

La distribution des colis est prévue le 14 décembre. Le colis sera confectionné avec des produits « des grands gourmands » et des chocolats du comptoir de Mathilde qui est en partenariat avec le sou des écoles. Ainsi, 20% de la somme de chocolat acheté seront reversés par le comptoir de Mathilde au sou des écoles.

COMMISSION VOIRIE ET RESEAU

L'enrobée a été effectué sur le parking.

Les barrières seront installées fin novembre.

Le marquage au sol sur la route sera tracé fin novembre et celui du parking sera réalisé en 2025.

On est en attente de devis pour le choix de l'entreprise pour la confection des massifs.

L'abri bus est en cours de finalisation.

COMMISSION BATIMENT/URBANISME

Un point a été fait sur le projet pour le budget 2025.

La commission propose d'installer un banc vers le lavoir et positionner un enrochement vers le ruisseau.

Le crépi du lavoir sera fini au printemps.

La commission va se rendre au cimetière pour évaluer l'état du mur entre le nouveau et l'ancien cimetière.

Pour finaliser l'accessibilité au columbarium, des études seront réalisées.

Des devis vont être demandés pour changer des ardoises sur le toit de l'église.

Quelques pistes de réflexion sur la cure :

- Une estimation financière sera demandée aux domaines.
- Nous allons étudier les différents projets qui pourraient être réalisés sur ce bâtiment.

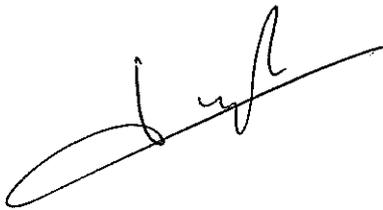
Il est envisagé de rénover le sol et les murs de la salle des associations. Des devis vont être demandés aux différentes entreprises.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal le 10/12/2024 à 19h00
- Date prochaine purge d'eau le 16/12/2024
- Comme chaque année, l'Alambic s'est installé sur le parking de la mairie.
- Vœux du personnel le 20 décembre à 19h00.
- Location de la salle des associations : Une mise à jour du contrat de location va être réalisée afin de préciser davantage le délai de nettoyage et la remise des clés.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose une mutuelle « ma mutuelle Auvergne-Rhône-Alpes ». Vous pouvez vous renseigner à « mutuelle@auvergnerhonealpes.fr »
- Nous vous rappelons que vous pouvez télécharger l'application city All sur apple store ou play store (téléphone portable) qui permet d'être informé en temps réel sur les sujets divers de la commune.

fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Monsieur Daniel WAJDA



Le/La secrétaire de séance
Mme VINCENT-GEORGES Sylvie

